**Important**

**À tous les citoyens et citoyennes**

**Municipalité de Saint-Valérien**

**Avis public du 21 janvier 2021**

**Note : Cet avis public remplace l’édition du Jaseur du 18 janvier 2021**

**Mot du maire**

Au cours des dernières semaines, et ce particulièrement pendant la période des fêtes, le nombre de personnes affectées par le virus du COVID a augmenté de manière importante au Québec obligeant la Santé publique à recommander des mesures drastiques afin de limiter la propagation du virus et surtout d’éviter un engorgement de l’ensemble du réseau de la santé.

Les mesures imposées par le gouvernement visent essentiellement à assurer un accès à tous à des soins de qualité et à protéger particulièrement les personnes les plus à risques.

De par la collaboration de la très grande majorité des citoyens et citoyennes, il y a eu peu de cas de contamination au cours de cette période dans la région du Bas-Saint-Laurent. Toutefois, nous devons être solidaires des mesures imposées par la Santé publique. Au cours des prochaines semaines, les personnes les plus à risques auront l’occasion de pouvoir enfin recevoir le nouveau vaccin contre le COVID-19.

Par respect pour les personnes qui nous sont chères, et ce même si ce n’est pas facile, soyons tous solidaires.

**Départ du conseiller municipal Julien Montreuil Côté**

La présente est pour vous informer du départ de monsieur Julien Montreuil Côté à titre de conseiller municipal pour des raisons professionnelles. Je tiens en mon nom personnel à remercier monsieur Côté pour son implication citoyenne à titre de conseiller municipal au cours des 5 dernières années. Celle-ci fut grandement appréciée par l’ensemble des membres du conseil municipal.

Robert Savoie, maire

**Situation concernant le COVID-19**

Le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé le 6 janvier 2021 la mise en place de **mesures supplémentaires** pour casser la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 et assurer la sécurité des Québécois, sous recommandation des experts de la Santé publique.

**Un couvre-feu est en vigueur pour la période du 9 janvier au 8 février 2021.** Cela signifie qu’il est interdit à quiconque de se déplacer hors de son lieu de résidence entre 20h00 et 5h00, hormis dans le cas d’exceptions justifiant le déplacement, par exemple pour bénéficier de soins de santé, pour des raisons humanitaires ou pour effectuer un travail considéré prioritaire.

**Activités extérieures : Patinoire de Saint-Valérien**

L’activité de patinage libre est autorisée à la patinoire de Saint-Valérien à condition que les mesures sanitaires de la santé publique soient respectées par l’ensemble des citoyens. Les activités organisées telles que des parties de hockey sont interdites.

**Les mesures sanitaires à respecter sont :**

* **Un maximum de 25 personnes sera autorisé à la pratique du patinage libre;**
* **Les personnes doivent maintenir une distanciation de 2 mètres exception pour les bulles familiales.**

Les principales restrictions de la Santé publique sont précisées sur le site du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

**Fermeture du Centre communautaire et du bureau municipal**

Le Centre communautaire est toujours fermé ce qui signifie que les patineurs n’ont pas accès à la salle des joueurs ni aux utilités publiques.

Le bureau municipal est également fermé au public jusqu’à nouvel ordre. Une boîte à lettres et une sonnette sont toujours à la disposition du public à l’entrée de l’édifice.

**Prochaine distribution de Moisson Rimouski-Neigette**

La prochaine distribution de l’aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette aura lieu **vendredi le 29 janvier 2021** en après-midi au Centre communautaire de Saint-Valérien. Du fait que ce service est considéré essentiel, les bénévoles dédiés à cette activité auront accès au Centre communautaire. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Diane Leclerc 418 736-5047 poste 4.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : 21 janvier 2021

Signature de la directrice générale